# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Q8 Formula Elite C2/C3 5W-30



# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Q8 Formula Elite C2/C3 5W-30

Viscosité ou Type : SAE 5W-30

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations** : Lubrifiant pour moteurs automobiles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** : Kuwait Petroleum Companies in the Benelux

> Company Office: Brusselstraat 59, 2018 Antwerp, Belgium Contactaddress: Petroleumkaai 7, 2020 Antwerp, Belgium

Tel. +32 3 247 38 11, Fax +32 3 216 03 42

**Producteur / Distributeur** : Kuwait Petroleum Belgium N.V./S.A.

Petroleumkaai 7

B-2020 Antwerp

Belgium

Q80ils Italia S.r.l. Via Volpedo 2

15050 Castellar Guidobono (AL)

Italy

Adresse email de la

personne responsable

pour cette FDS

: SDSinfo@Q8.com, communication de préférence en anglais uniquement.

**PCN** Contact pour

information

: PCNinfo@Q8.com, communication de préférence en anglais uniquement.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Europe** : +44 (0) 1235 239 670 Global (English only) : +44 (0) 1865 407 333

Organisme de conseil/centre antipoison national

: Centre Antipoisons : +32 (0)70 245 245 **Belgique** 

CARECHEM24

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Composants de toxicité : Aucun.

inconnue

Composants d'écotoxicité : Aucun.

inconnue

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition : Aucune validation Version :1 1/17

antérieure

Q8 Formula Elite C2/C3 5W-30

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### Conseils de prudence

**Généralités** : P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

Prévention : Non applicable.
Intervention : Non applicable.
Stockage : Non applicable.
Élimination : Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Contient Acide benzènesulfonique, dérivés de méthyl-, mono-C20-24-alkylés, sels de calcium et Acide alkyl (C18-C28) toluènesulfonique, sels de calcium, boraté.

Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et

préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Détergents - Règlement

(CE) n° 648/2004

: Non applicable.

: Non applicable.

#### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

: Non applicable.

## 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

 Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - H304	CAS: *	≥50 - ≤75	Asp. Tox. 1, H304	-	[1] [2]
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - Non classé.	CAS: *	≥25 - ≤50	Non classé.	-	[2]
bis(nonylphenyl)amine	CE: 701-385-4 CAS: 36878-20-3	≤2.4	Aquatic Chronic 3, H412	-	[1]

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 2/17 antérieure

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

•			•		
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O- bis(sec-butyl et diméthyl- 1,3 butyl), sels de zinc	REACH #: 01-2119657973-23 CE: 272-238-5 CAS: 68784-31-6	≤2.2	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411	-	[1]
Acide benzènesulfonique, dérivés de méthyl-, mono- C20-24-alkylés, sels de calcium	CE: 682-816-2 CAS: 722503-68-6	<1	Skin Sens. 1B, H317	-	[1]
Acide alkyl (C18-C28) toluènesulfonique, sels de calcium, boraté	CE: 953-650-0	<1	Skin Sens. 1B, H317 Repr. 2, H361d	Repr. 2, H361d: C ≥ 17.15%	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.		

<sup>\*</sup> Contient un ou plusieurs des éléments suivants :

CAS: 72623-87-1, EC: 276-738-4, EU REACH: 01-2119474889-13 CAS: 64742-54-7, EC: 265-157-1, EU REACH: 01-2119484627-25 CAS: 64742-65-0, EC: 265-169-7, EU REACH: 01-2119471299-27 CAS: 64742-55-8, EC: 265-158-7, EU REACH: 01-2119487077-29 CAS: 64742-56-9, EC: 265-159-2, EU REACH: 01-2119480132-48

Les huiles de base minérales contenues dans ce produit sont hautement raffinées et contiennent moins de 3 % d'extrait de DMSO selon la méthode IP 346, et ne sont donc pas classées comme cancérogènes selon le règlement (CE) n°1272/2008, Note L.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

**Contact avec les yeux** 

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

: Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 3/17

Q8 Formula Elite C2/C3 5W-30

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### Ingestion

: Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### **Protection des sauveteurs**

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

Inhalation

: Aucune donnée spécifique.: Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation sécheresse gerçure

Ingestion

: Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

: En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques

: Pas de traitement particulier.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de la mousse résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée (brouillard).

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre oxydes de phosphore oxyde/oxydes de métal

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 4/17

Q8 Formula Elite C2/C3 5W-30

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

#### Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

# Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 5/17

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - H304	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021). [Huiles minérales]  Valeur limite: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: brouillard  Valeur de courte durée: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: brouillard  UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe).  TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard  STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - Non classé.	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021). [Huiles minérales]  Valeur limite: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: brouillard  Valeur de courte durée: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: brouillard  UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe).  TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard  STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### **DNEL/DMEL**

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 6/17

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
bis(nonylphenyl)amine	DNEL	Long terme Voie	0.25 mg/	Population	Systémique
		orale	kg bw/jour	générale	
	DNEL	Long terme Voie	2.5 mg/kg	Population	Systémique
	DATE	cutanée	bw/jour	générale	0 1/ 1
	DNEL	Long terme Voie	5 mg/kg	Opérateurs	Systémique
	DATE	cutanée	bw/jour	D 1.0	0 1/ 1
acide phosphorodithioïque, mélange	DNEL	Long terme Voie	0.21 mg/	Population	Systémique
d'esters de O,O-bis(sec-butyl et		orale	kg bw/jour	générale	
diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc	DAIEI	1 4 \/	0.4	Damidatian	0
	DNEL	Long terme Voie	2.1 mg/kg	Population	Systémique
	DAIEI	cutanée	bw/jour	générale	0
	DNEL	Long terme	2.93 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DAIEI	Inhalation	40.40/	0-4-4	0
	DNEL	Long terme Voie	10.42 mg/	Opérateurs	Systémique
	DAIEI	cutanée	kg bw/jour	Damidatian	0
	DNEL	Long terme	11.75 mg/	Population	Systémique
	DNIEL	Inhalation	m <sup>3</sup>	générale	C. ratémaiou .a
	DNEL	Court terme Voie	50 mg/kg	Population	Systémique
	DNIEL	cutanée	bw/jour	générale	Cuatémaiaura
	DNEL	Court terme Voie	100 mg/kg	Opérateurs	Systémique
	DNEL	cutanée	bw/jour	Donulation	Cyctómicus
	DINEL	Court terme	198.6 mg/	Population	Systémique
	DNEI	Inhalation	m <sup>3</sup>	générale	Systémique
	DNEL	Court terme	496.4 mg/	Opérateurs	Systémique
	DNEI	Inhalation Court terme Voie	m³	Donulation	Systámiaus
	DNEL	orale	29 mg/kg	Population	Systémique
		Ulaic	bw/jour	générale	

#### **PNEC**

Aucune PNEC disponible.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

## Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-ceil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

# Protection de la peau

**Protection des mains** 

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Porter des gants adaptés homologués EN 374. Recommandé : < 1 heure (temps avant transpercement) : caoutchouc nitrile 0.17 mm. Procurer aux employés des programmes de soins cutanés.

**Protection corporelle** 

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 7/17 antérieure

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** 

: En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé : Point d'ébullition > 65 °C: A1; Point d'ébullition < 65 °C: AX1: Produit chaud: A1P2.

**Contrôles d'exposition** liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique : Liquide. [Liquide huileux.]

**Aspect** Clair.

Couleur Foncé Jaune

Odeur Faible

Seuil olfactif Non disponible. Point de fusion/point de : Non applicable.

congélation

: -39°C (-38.2°F) [ASTM D 97]

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Point d'écoulement

: >300°C (>572°F)

Inflammabilité : Non applicable. Limites inférieure et : Non disponible.

supérieure d'explosion

Point d'éclair : Vase ouvert: 205°C (401°F) [ASTM D92.]

Température d'auto-

inflammabilité

: >300°C (>572°F)

: >300°C Température de

décomposition

pН : Non applicable.

**Viscosité** Cinématique (40°C (104°F)): 73 mm<sup>2</sup>/s (73 cSt) [ASTM D 445]

Cinématique (100°C (212°F)): 12.2 mm<sup>2</sup>/s (12.2 cSt) [ASTM D 445]

Solubilité(s)

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble
l'eau chaude	Non soluble

Miscible à l'eau : Non.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable.

Pression de vapeur : <0.01 kPa (<0.075006 mm Hg)

Masse volumique 0.85 g/cm3 [15°C (59°F)] [ASTM D 4052]

Densité de vapeur Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition Version :1 : Aucune validation 8/17 antérieure

Q8 Formula Elite C2/C3 5W-30

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Propriétés explosives : Non applicable.

Propriétés comburantes : Non applicable.

**Caractéristiques particulaires** 

Taille des particules moyenne : Non applicable.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

**10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

**10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

Matières comburantes puissantes

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008 Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - H304	CL50 Inhalation Poussière et brouillards DL50 Voie cutanée	Rat - Mâle, Femelle Lapin	5.53 mg/l >5000 mg/kg	4 heures
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - Non classé.	DL50 Voie orale CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat Rat - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg 5.53 mg/l	4 heures
acide phosphorodithioïque,	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale DL50 Voie orale	Lapin Rat Rat	>5000 mg/kg >5000 mg/kg 3.4 g/kg	- -
mélange d'esters de O,O-bis (sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc				

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)		Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
--------------------------	-----------------------	----------------------------	------------------------------	--	---

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 9/17

Q8 Formula Elite C2/C3 5W-30

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) -	N/A	N/A	N/A	N/A	5.53
H304					
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) -	N/A	N/A	N/A	N/A	5.53
Non classé.					
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,	3400	N/A	N/A	N/A	N/A
O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc					

## **Irritation/Corrosion**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - H304	Yeux - Lésion de l'iris	Lapin	0	48 heures	72 heures
,	Yeux - Rougeur des conjonctives	Lapin	0.33	48 heures	72 heures
	Peau - Œdème	Lapin	0	72 heures	7 jours
	Peau - Érythème/Escarre	Lapin	0.17	72 heures	7 jours
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - Non classé.	Yeux - Lésion de l'iris	Lapin	0	48 heures	72 heures
	Yeux - Rougeur des conjonctives	Lapin	0.33	48 heures	72 heures
	Peau - Œdème	Lapin	0	72 heures	7 jours
	Peau - Érythème/Escarre	Lapin	0.17	72 heures	7 jours

## Conclusion/Résumé

: Non disponible.

## **Sensibilisation**

Nom du produit/ composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - H304	peau	cobaye	Non sensibilisant
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - Non classé.	peau	cobaye	Non sensibilisant

## Conclusion/Résumé

: Non disponible.

## **Mutagénicité**

Nom du produit/ composant	Test	Expérience	Résultat
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - H304	474 Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifère	Expérience: In vivo Sujet: Mammifère-Animal Cellule: Somatique	Négatif
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - Non classé.	474 Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifère	Expérience: In vivo Sujet: Mammifère-Animal Cellule: Somatique	Négatif

## Conclusion/Résumé

: Non disponible.

## **Cancérogénicité**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - H304	Négatif - Voie cutanée - TC	Souris - Femelle	-	78 semaines
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - Non classé.	Négatif - Voie cutanée - TC	Souris - Femelle	-	78 semaines

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

## Toxicité pour la reproduction

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 10/17 antérieure

Q8 Formula Elite C2/C3 5W-30

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/ composant	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - H304	Négatif	Négatif	Négatif	,	Voie orale: 1000 mg/ kg	-
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - Non classé.	Négatif	Négatif	Négatif		Voie orale: 1000 mg/ kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### **Tératogénicité**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - H304	Négatif - Voie cutanée	Rat	2000 mg/kg	7 jours par semaine
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - Non classé.	Négatif - Voie cutanée	Rat	2000 mg/kg	7 jours par semaine

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

#### **Danger par aspiration**

Nom du produit/composant	Résultat
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables

: Non disponible.

# Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation

de la peau.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation sécheresse gerçure

**Ingestion**: Aucune donnée spécifique.

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée Exposition de courte durée

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 11/17 antérieure

Q8 Formula Elite C2/C3 5W-30

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**Effets potentiels** 

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés

: Non disponible.

**Exposition prolongée** 

**Effets potentiels** immédiats

: Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible. Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - H304	Sub-aigüe LOAEL Voie orale	Rat - Mâle	125 mg/kg	13 semaines; 5 heures par jour
	Subchronique NOAEL Voie orale	Rat - Mâle, Femelle	≥2000 mg/kg	13 semaines; 5 jours par semaine
	Sub-aigüe NOAEL Inhalation Vapeurs	Rat - Mâle	>980 mg/m <sup>3</sup>	4 semaines; 5 jours par semaine
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - Non classé.	Sub-aigüe LOAEL Voie orale	Rat - Mâle	125 mg/kg	13 semaines; 5 heures par jour
	Subchronique NOAEL Voie orale	Rat - Mâle, Femelle	≥2000 mg/kg	13 semaines; 5 jours par semaine
	Sub-aigüe NOAEL Inhalation Vapeurs	Rat - Mâle	>980 mg/m³	4 semaines; 5 jours par semaine

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Généralités

Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

Cancérogénicité Mutagénicité Toxicité pour la reproduction

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu. : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

## 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

#### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - H304	Aiguë NEL >100 mg/l Eau douce	Algues	72 heures
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - Non classé.	Aiguë NEL >10000 mg/l Eau douce Aiguë NEL ≥100 mg/l Eau douce Chronique NEL 10 mg/l Eau douce Aiguë NEL >100 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia Magma Poisson - Pimephales promelas Daphnie - Daphnia magna Algues	48 heures 96 heures 21 jours 72 heures
classe.	Aiguë NEL >10000 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia Magma	48 heures

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition : Aucune validation Version :1 12/17 antérieure

Q8 Formula Elite C2/C3 5W-30

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

	Aiguë NEL ≥100 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NEL 10 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Huile minérale hautement raffinée (C15 - C50) - H304 Huile minérale hautement	-	-	Inhérent Inhérent
raffinée (C15 - C50) - Non classé.			milerent

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
bis(nonylphenyl)amine acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis (sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc	3.64 à 7.02 4	1730	élevée élevée

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 13/17

Q8 Formula Elite C2/C3 5W-30

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

#### **Emballage**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Non disponible.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 14/17

antérieure

Q8 Formula Elite C2/C3 5W-30

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise

sur le marché et à l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

#### **Autres Réglementations UE**

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Air

**Émissions industrielles**: Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Eau

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

## les polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### **Directive Seveso**

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Classe de risques pour

l'eau (WGK)

: 1

Teneur en COV : Exonéré.

#### Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

## Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

#### **Liste d'inventaire**

Australie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Chine : Indéterminé.

Union économique

eurasiatique

: Inventaire de la Fédération de Russie: Indéterminé.

Japon : Inventaire du Japon (CSCL): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 15/17 antérieure

Q8 Formula Elite C2/C3 5W-30

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nouvelle-Zélande : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 Philippines : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 République de Corée : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 Taïwan : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Thaïlande : Indéterminé.
Turquie : Indéterminé.

**États-Unis**: Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Viêt-Nam : Indéterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

Mention EUH = mention de danger specifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SGG = Groupe de séparation

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

# Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Les huiles de base minérales contenues dans ce produit sont hautement raffinées et contiennent moins de 3 % d'extrait de DMSO selon la méthode IP 346, et ne sont donc pas classées comme cancérogènes selon le règlement (CE) n°1272/2008, Note L.

Note L : La classification harmonisée comme substance cancérogène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthylsulfoxyde, mesuré selon la méthode IP 346 (« Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde », Institute of Petroleum de Londres). Cette note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole de la Partie 3.

### Texte intégral des mentions H abrégées

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Aquatic Chronic 2 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2 Aquatic Chronic 3 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

Asp. Tox. 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Eye Dam. 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1

Repr. 2 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2

Skin Sens. 1B SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B

Conseils relatifs à la

formation

: Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions.

Date d'impression : 04-11-2022

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 16/17

Q8 Formula Elite C2/C3 5W-30

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Date d'édition/ Date de : 04-11-2022

révision

Date de la précédente

édition

: Aucune validation antérieure

Version : 1

Élaborée par : Kuwait Petroleum Research & Technology B.V., The Netherlands

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche signalétique reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est toujours responsable de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche signalétique constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

Date d'édition/Date de révision : 04-11-2022 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 17/17

antérieure